



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lapins

Question écrite n° 15347

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés économiques rencontrées par la filière lapins en Isère. La filière lapins, comme beaucoup de filières d'élevages, traverse actuellement une crise importante du fait de l'augmentation du prix des matières premières d'alimentation et de l'impossibilité de répercuter cette hausse sur les prix de vente. Alors que la filière lapins joue un rôle primordial dans l'équilibre économique de l'Isère, il est primordial d'apporter une aide économique à la filière pour passer ce cap difficile en actionnant les moyens prévus en la matière comme le fonds d'allégement des charges (FAC). En outre, de nombreux éleveurs demandent aujourd'hui la mise en place d'aides à la cessation d'activité pour permettre à ceux qui le souhaitent de quitter dignement la filière. Il lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre pour aider la filière lapins, en particulier en Isère.

Texte de la réponse

La filière cunicole rencontre depuis quelques mois des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande. Cette situation a notamment eu pour effet la constitution de stocks importants de viandes congelées pénalisant aujourd'hui les entreprises du secteur. La profession cunicole est par ailleurs confrontée à l'augmentation sensible de ses coûts de production en raison de la hausse du prix des matières premières. Les représentants de la filière ont exposé au ministère de l'agriculture et de la pêche la situation difficile du secteur et présenté les mesures de régulation de l'offre et les opérations promotionnelles qu'ils ont mises en oeuvre pour tenter d'enrayer la crise. Conscient des efforts de cette filière et de la persistance des difficultés, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé la mise en place en 2008 d'une aide de 1 million d'euros à la filière cunicole, dont la mise en oeuvre, confiée à l'Office de l'élevage (ONIEP), se concrétisera par un soutien de 500 000 euros aux éleveurs de lapins et de 500 000 euros aux entreprises d'abattage.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15347

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 652

Réponse publiée le : 25 mars 2008, page 2571